



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9282</b>	De <b>M. Jean-Luc Lagleize</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	<b>Analyse</b> > Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
Question publiée au JO le : <b>12/06/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/10/2018</b> page : <b>8820</b> Date de renouvellement : <b>18/09/2018</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le relevé de décision du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du jeudi 8 février 2018 et sur la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement de la France en faveur de la lutte contre la malnutrition et la sécurité alimentaire. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), créé par le décret n° 98-66 du 4 février 1998, a pour objectif de définir les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement. Dans le relevé de décision du CICID du jeudi 8 février 2018, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la sous-nutrition dans le monde ne fait toutefois l'objet d'aucun engagement financier, malgré le fait que ce soit une priorité sur la scène internationale, notamment à travers l'objectif de développement durable n° 2 qui vise, d'ici 2030, à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Aujourd'hui, 795 millions de personnes souffrent de faim chronique dans le monde. Cela représente une personne sur neuf qui ne mange pas à sa faim et ne reçoit pas la nourriture dont elle a besoin pour mener une vie saine et active. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) ont alerté l'opinion internationale en 2017 quant à la première recrudescence de l'insécurité alimentaire depuis 10 ans. Malgré ces statistiques alarmantes, la France ne consacre qu'une faible part de son aide publique au développement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la sous-nutrition, contrairement à d'autres bailleurs de fonds européens comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un pilier majeur en vue de contribuer à la stabilité et la paix dans certaines régions du monde. Alors qu'il y a 10 ans débutait la crise alimentaire mondiale et que 2017 a été marquée par quatre crises alimentaires alarmantes au Yémen, au Nigéria, au Sud-Soudan et en Somalie, il lui demande des éclaircissements sur le relevé de décision du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du jeudi 8 février 2018 et sur les engagements concrets et chiffrés de la France en matière de lutte contre la faim dans le monde.

### Texte de la réponse

Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) prévoit un renforcement de l'approche globale française des crises et des fragilités. Il se décline d'une part par un renforcement des moyens alloués à la réponse humanitaire, et d'autre part par un travail sur l'efficacité et l'efficience de l'aide. La France axe

notamment ses efforts sur la promotion des liens entre humanitaire et développement et de la résilience afin de favoriser les approches permettant de sortir des cycles de crises qui frappent certaines régions. L'action de la France de lutte contre l'insécurité alimentaire s'inscrit dans ce contexte global et s'organise autour de plusieurs canaux, selon le continuum urgence-développement. A titre bilatéral, sur le court et moyen terme, la France mobilise l'Aide alimentaire programmée (AAP), pour renforcer la résilience des populations et lutter contre la malnutrition. Son montant s'élève à 34 millions d'euros par an. L'AAP permet à la France de déployer des appuis en faveur de la résilience des populations, que ce soit dans des contextes d'urgence ou d'insécurité alimentaire chronique (régions fortement touchées par les aléas climatiques, comme le Sahel ou la Corne de l'Afrique, ou encore dans des contextes de crises prolongée, par exemple dans les pays riverains de la Syrie). Sur le moyen et long terme, l'appui politique à la résolution des conflits, auquel la France prend toute sa part, constitue une composante essentielle pour le retour à la sécurité alimentaire. Par ailleurs, l'Agence française de développement (AFD) intervient dans les pays prioritaires de la France pour proposer des programmes visant à renforcer la résilience des communautés accueillant des populations déplacées et subvenir aux besoins alimentaires des populations. L'AFD a par exemple lancé deux initiatives favorisant une approche multi-sectorielle, l'une sur le Sahel, l'autre sur le lac Tchad. Le portefeuille de projets et concours AFD pour la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne a par ailleurs atteint 563 millions d'euros en 2017, avec une concentration de l'action sur l'irrigation, les approches territoriales et l'appui aux politiques agricoles. Ces actions contribuent fortement à la sécurité alimentaire. La France soutient également les réponses d'urgence, notamment à travers les organisations internationales (Programme alimentaire mondial) et à travers le programme ECHO de l'Union européenne. Le CICID a acté une augmentation de l'aide humanitaire française pour atteindre le montant de 500 millions d'euros à l'horizon 2022. Ce montant permettra de renforcer l'appui aux populations touchées par les crises alimentaires et nutritionnelles.